



Erreur du cabinet de gestion

Par **lionel53**, le **08/10/2011** à **10:38**

Bonjour,

j'ai fait appel à un cabinet de gestion de patrimoine pour me trouver un placement pour ma retraite .Il m'ont proposé un LMNP, avec un versement mensuel de 290 euro placer sur une assurance vie s'ajoutant à la tva récupérer sur l'achat de la maison .Le montant de l'assurance vie servant à rembourser la différence entre le loyer et les différentes charges (remboursement prêt ,impôts etc...).Ils se sont aussi occupés de négocier le prêt auprès de la banque. Une fois l'acquisition faite et le premier loyer versé, je me suis aperçu qu'il y avait une différence entre les loyers perçus et les charges. En reprenant les calculs je me suis aperçus que dans le montage que le cabinet nous avais proposé il avait oublié le montant de l'assurance couvrant le prêt d'un montant de 125 euro /mois, cette erreur me met aujourd'hui dans une difficulté financière .Ma question : que puis-je faire ?

Par **chris_idv**, le **09/10/2011** à **07:52**

Bonjour,

Si vous êtes en mesure de prouver devant le tribunal l'erreur commise par le cabinet de gestion (erreur intentionnelle ou par omission) vous pouvez tenter d'engager sa responsabilité mais cette procédure risque d'être à la fois longue et onéreuse (frais d'avocats et de justice) pour un résultat incertain.

Cordialement,